

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : INSECTICIDE FLEUR DE PYRETHRE
N°UFI : 5H2W-0151-200D-Q8VK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation : Insecticide (TP18)
Usage professionnel et consommateur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Producteur/fournisseur :
Sanibiose
12 porte du Grand Lyon – 01700 Neyron
Tel : + 33 (0) 04 51 26 16 30
Info@Sanibiose.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CLP n°1272/2008**

Aquatic Acute 1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
Aquatic Chronic 1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement CLP n°1217/2008**Pictogrammes de danger :**

GHS09

Mention d'avertissement : Attention**Mentions de danger :**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/internationale.

Indications complémentaires :

EUH208 : Contient du Géraniol. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% selon l'article 57 du REACH.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique : Mélange****Description :** Préparation : composée des substances indiquées ci-après.

CAS : 89997-63-7 EINECS : 289-699-3 Index : -	Chrysanthemum cinerariaefolium, ext. (Pyrethrins). Acute. Tox. 4. H302 ; Acute Tox. 4. H312 ; Acute Tox. 4. H332 ; Aquatic Acute 1. H400 (M=100); Aquatic Chronic 1. H410 (M=100).	<1%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1 Reg.nr : 01-2119552430-49-xxxx	Géraniol Eye Dam. 1, H318, Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411	<1%
CAS: 68439-50-9	Ethoxylat Alkohole in C12-14 Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 3, H412	<1%

Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours :**

- Après inhalation excessive** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.
- Après ingestion** En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :**5.1 Moyens d'extinction :**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers :**Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

BRIQUE 7: Manipulation et stockage :**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Néant

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle :**8003-34-7 Pyrethrin**

VME (France) Valeur momentanée (8h) : 1 mg/m³

Valeur à long terme (8h) : 1 mg/m³

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire.

Protection des mains : Gants de protection

Matériau des gants : Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Selon désignation produit
Odeur :	Caractéristique
Point de fusion :	-
Point d'ébullition :	170°C.
Inflammabilité :	Non inflammable.
Limites d'explosion :	Non explosible
Point éclair :	76 °C
Température d'auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition :	Non déterminé..
pH :	Non déterminé.
Viscosité cinématique :	Non déterminée.
Solubilité :	Miscible
Coeff. de partage (n-octanol/eau)	Non applicable (mélange)
Pression de vapeur à 25 °C :	23 hPa
Densité / Densité relative	1
Densité de vapeur	Non déterminée.
Particules	Non applicable

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique :

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

106-24-1 Géraniol		
Oral	LD50	4200 mg/kg (rat)
8003-34-7 Pyrethrin		
Oral	LD50	1030- 2370 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalation	LC50	3,4 mg/L (4h – rat)

Effet primaire d'irritation :

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****8003-34-7 pyrèthre**

EC50 48h 0,012 mg/l (Crustaceans)

LC50 96h 0,0052 mg/l (fish)

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB : Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :****13.1 Méthodes de traitement des déchets :****Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR, ADN, IATA Néant
IMDG UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA Néant
IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Pyrethrin and Pyrethroids, Ethoxylated Alcohols in C12-14), MARINE POLLUTANT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IATA Néant



Class 9 Matières et objets dangereux divers.
Label 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA Néant
IMDG II

14.5 Dangers pour l'environnement :

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : pyréthre
Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

No EMS : F-A, S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :**IMDG**

Quantités limitées (LQ) 5L
Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU -

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Seveso III Data**

Substances dangereuses désignées pyréthrines y compris cinérines
Catégorie SEVESO E1

Substance active Biocide (règlement n°525/2012)

Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium
obtained with hydrocarbon solvents TP18
Geraniol CAS: 106-24-1 TP18

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Mise à jour -

Méthode de classification

Méthode des composants (Annexe I du CLP)

Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.*
- H312 Nocif par contact cutané.*
- H332 Nocif par inhalation*
- H315 Provoque une irritation cutanée.*
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.*
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.*
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

Acronymes et abréviations :

- ADR Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*
- IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods*
- IATA International Air Transport Association*
- GHS Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals*
- EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*
- ELINCS European List of Notified Chemical Substances*
- CAS Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*
- LC50 Lethal concentration, 50 percent*
- LD50 Lethal dose, 50 percent*
- PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic*
- vPvB very Persistent and very Bioaccumulative*